



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 16 juin 2026 à 20 h 25 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Marc Deslauriers, maire
Monsieur Philippe Gros, conseiller
Monsieur Régis Carrier, conseiller
Monsieur Martin Ménard, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier

Est absente: Madame Nancy Pelletier, conseillère

Est aussi présent monsieur Dany Gauthier, directeur des finances et trésorier, pour présenter les grandes lignes du rapport financier au moment de son dépôt ainsi que pour répondre aux questions du public, le cas échéant.

2026-06-180 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Martin Ménard et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 16 juin 2026 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt 2. RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE - EXERCICE 2025 - DÉPÔT

Dépôt par le directeur des finances et trésorier du rapport financier de la Ville et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

2026-06-181 3. LETTRE D'ENTENTE - DEMANDE D'ACCOMMODEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties concernant la demande d'accommodement de l'employé numéro 1215.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Régis Carrier, appuyé par le conseiller Philippe Gros et résolu :

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines, ou en son absence le conseiller en ressources humaines, à signer au nom de la Ville, la lettre d'entente pour permettre l'accommodement demandé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 20 h 31.

Approuvé à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en date du 14 juillet 2026

(Original signé)

Marc Deslauriers
Maire

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier